

CORRIGÉ  
GÉNÉRALE - MÉTROPOLE 2022  
**PHILOSOPHIE**

**SUJET CORRIGÉ DU 15 JUIN**

**SUJET 1**

**Les pratiques artistiques transforment-elles le monde ?**

Thèmes à traiter :

Ce sujet a pour objet principal l'art mais plus particulièrement la question des pratiques artistiques, donc l'art pris comme activité créatrice. Il s'agit de mettre l'art en relation avec notre rapport au réel et plus spécifiquement la façon dont il transforme et modifie le monde. Cette question de la transformation du monde peut inviter à introduire des considérations sur des chapitres connexes mais non mentionnés, comme la liberté ou la nature.

Analyse du sujet :

Spontanément, on peut se dire que la pratique artistique induit avant tout une relation de l'artiste à l'objet de sa création, que c'est donc une activité plutôt aut centrée, subjective qui peut à la limite transformer le sujet lui-même mais pas nécessairement le monde qui l'entoure. Les pratiques artistiques, ce sont les activités par lesquelles on produit de l'art comme la peinture, la sculpture, la danse, la musique, etc. Il faut noter d'emblée qu'avoir une pratique artistique ne fait pas nécessairement de nous des artistes, mais plutôt des personnes qui pratiquent un art qui se conçoit comme création et modification du réel comme donné brut (terre, mots, expérience etc.).

Il y a donc quelque chose de paradoxal dans le sujet en ce que la pratique artistique transforme la matière, le donné brut que l'artiste modèle par sa création libre, mais pas le monde comme totalité de tout ce qui existe. En présupposant que les pratiques artistiques pourraient transformer, au sens de changer du tout au tout, faire se métamorphoser le monde, la question posée donne un rôle qui semble impossible, à savoir transformer le monde comme totalité du réel. En outre, si on pense à des œuvres d'art politiques ayant pour objet de « faire changer les choses », on se rend aussi souvent compte avec déception qu'elles n'ont pas le pouvoir de changer la totalité de ce qui est. Est-ce que, par exemple, des textes comme *Le déserteur* de Boris Vian, contre la guerre, suffisent à transformer la façon dont le monde se représente la guerre ? D'un autre côté, ce qui est interrogé ce n'est pas seulement les œuvres mais bien les pratiques artistiques et la façon dont elles transforment le monde au sens de notre monde, le rapport subjectif qu'un individu entretient avec la totalité existante face à lui.

Enjeu(x) du sujet : Les enjeux sont doubles : d'une part savoir si toute pratique artistique a vocation à changer le monde et si ce n'est pas plutôt le rôle de l'art. Ensuite, l'enjeu est de savoir ce qu'on appelle « monde » et ce qui peut être transformé en lui par la liberté créatrice.

Problématique : Les pratiques artistiques s'intègrent-elles à un monde toujours déjà-là, qu'elles se contentent de reproduire ou de réfléchir, ou bien en tant que productions créatives ont-elles vocation à modifier l'aspect du monde tel qu'il se donne à nous ?

## I. L'art comme activité de reproduction du monde déjà-là

### 1. L'activité de l'artiste ne peut, à proprement parler, créer quelque chose de nouveau

Idée :

Toute pratique artistique suppose de partir d'un donné qui existe déjà et que l'artiste ou celui qui pratique un art va modifier. Or cette modification ne transforme pas le monde pris comme réel existant mais produit une reproduction du réel plus schématique et moins vraie.

Argument(s) :

On peut s'appuyer sur la thèse de Platon dans la *République*, livre X pour défendre cette idée. Selon lui toute technique artistique, aussi fidèle à la réalité qu'elle puisse être (c'est-à-dire les formes intelligibles du ciel des Idées pour Platon), ne fait que copier et donc dégrader ontologiquement le réel. Ainsi, le lit du peintre est moins vrai que le lit en idée car moins universel.

Exemple(s) :

La pierre pour le sculpteur, l'expérience quotidienne pour le réalisateur de film par exemple, la mousse expansive pour les sculptures de César. Pour la deuxième partie de l'argument, montrer que l'œuvre d'art issue de la pratique est toujours un point de vue situé : par exemple les œuvres impressionnistes de Monet ou Manet ont été critiquées au départ car elles n'étaient pas assez figuratives pour les amateurs d'art de l'époque. Une œuvre ne peut donc représenter l'ensemble du monde mais toujours une partie appréciée par une subjectivité déterminée.

## 2. En cela, toute activité artistique transforme le monde au sens où elle le dénature

Idée :

On pourrait dire alors que l'œuvre d'art qui découle de la pratique artistique transforme le monde au sens où elle risque de le dénaturer.

Argument(s) :

L'œuvre d'art devient un objet du monde parmi d'autres mais cet objet est très éloigné de ce qu'il y a de réel et de plus vrai. On peut continuer de convoquer Platon pour cela. On montre ainsi que la pratique artistique a pour conséquence de transformer le monde mais en un sens négatif et dangereux pour qui cherche la vérité car elle produit un faux monde ou un monde d'illusions, de trompe-l'œil qui ne sont pas propres à aiguïser notre esprit.

Exemple(s) :

On peut reprendre l'exemple du peintre Zeuxis qui peint des raisins qui ont l'air tellement vrais qu'ils trompent les oiseaux et les gens naïfs. On peut aussi évoquer l'œuvre *La trahison des images* de Magritte: l'œuvre n'est jamais la copie exacte de la réalité.

## II. Par sa pratique, l'art peut transformer le monde

### 1. Les œuvres peuvent induire un nouveau rapport à soi et au monde

Idée :

On sait que le fait de contempler des œuvres d'art ou d'assister à une représentation théâtrale a le pouvoir de nous révéler un autre monde au sens d'une autre réalité à laquelle on n'avait pas accès. Mais qu'en est-il pour celui qui pratique l'art ?

Argument(s) :

L'art peut ainsi faire naître ou raviver des sentiments en nous. C'est ce que provoque la catharsis qui permet de purger ses passions en les voyant médiatisées par une production artistique (cf. Aristote, *La Poétique*). Le monde conçu comme réel ne nous apparaît plus de la même façon. Celui qui pratique l'art, le peintre amateur par exemple, en se nourrissant d'autres œuvres, change aussi sa façon de se représenter le réel.

Exemple(s) :

En assistant à une représentation théâtrale de *Phèdre*, nous partageons son dilemme et ses maux, ce qui influe aussi sur notre vie, notre compréhension de nos propres émotions.

## **2 . Avoir une démarche créative, c'est inscrire ce qu'il nous reste de liberté dans le monde**

Idée :

« Pratiquer » c'est agir, c'est donc nécessairement opérer une transformation du donné dans lequel nous sommes pris.

Argument(s) : G. Didi Huberman, dans *Images malgré tout*, montre comment le fait de produire des photos de l'horreur de la réalité des camps a pu être, pour les Juifs courageux qui les ont prises au péril de leur vie, un moyen de changer ce qu'ils étaient en train de vivre : de victimes passives, ils retrouvaient, en étant le photographe derrière l'appareil qui fait des choix (d'angles, d'objets etc), leur statut de sujet que les nazis cherchaient à anéantir. L'auteur montre en quoi il y a de l'esthétique dans cette pratique puisqu'elle témoigne du rapport d'une subjectivité créatrice au monde.

Exemple(s) :

photographies d'Auschwitz prises par les membres des *Sonderkommando*.

### III. Pratiquer un art ne change pas le monde objectif mais notre perception de celui-ci

#### 1. L'artiste donne ses règles à l'art et transforme le donné

Idée :

Toute pratique artistique fait-elle de celui qui fait de l'art un artiste et induit-elle alors nécessairement une transformation du monde ?

Argument(s) :

Il ne suffit pas de jouer un peu de piano pour que cela puisse induire un changement de l'état du monde. Seul l'artiste de génie peut, par sa vision, renouveler la façon de percevoir le réel et pourquoi pas changer le monde. On peut s'appuyer sur Kant pour cela, *Critique de la faculté de juger*. Seul le génie donne des règles à l'art.

Exemple(s) :

Picasso nous invite à voir le monde différemment en peignant de façon cubiste. On peut penser à ses œuvres engagées contre les bombardements nazis (*Guernica*) mais aussi aux peintures d'Otto Dix pour critiquer les horreurs de la première guerre mondiale. On peut aussi citer les œuvres d'art politiques et militantes comme les artistes qui mènent des grèves de la fin, produisent des œuvres à partir de leur sang pour dénoncer des violences, etc.

#### 2. C'est avant tout notre monde subjectif qu'une pratique artistique change

Idée :

Une pratique ne peut pas changer le monde pris comme totalité mais bien le monde ou la réalité de la personne impliquée dans cette pratique.

Argument(s) :

Bergson évoque la façon dont l'artiste est comme un révélateur photographique du monde, il nous fait voir ce que nous ne voyons pas spontanément car trop pris par notre vision commune et quotidienne.

Exemple(s) :

Bergson prend l'exemple de Corot et Turner qui changent notre façon de voir le monde, modifient le réel. Les ciels orangés de Turner qui perd la vue deviennent nos ciels, que nous nous approprions, et transforment un monde commun.

## SUJET 2

### Revient-il à l'État de décider de ce qui est juste ?

Thèmes à traiter :

Les thèmes à traiter dans ce sujet sont l'État, la justice, le droit. Il sera aussi question du rapport entre la loi et la question de la légitimité de celle-ci. On ne peut pas non plus évoquer la notion du « juste » sans évoquer la morale.

Analyse du sujet :

D'une part, on peut considérer que c'est bien à l'État de décider de ce qui est juste en tant que l'État constitue le pouvoir légitime, institué soit parce qu'il est décidé collectivement ou parce qu'il s'impose de lui-même. L'État est donc un ensemble d'institutions politiques visant à la gestion de la société détenant le pouvoir. En cela, il se définit comme instance de coercition, c'est-à-dire de contraintes sur les individus auxquels il impose des lois visant à rendre possible le vivre-ensemble. En tant que pouvoir, il est l'instance dirigeante qui semble décider de ce qui est juste ou non. Par « juste », on entend habituellement ce qui est conforme au « jus », c'est-à-dire au droit positif, aux lois édictées par l'État.

Le sujet présuppose ainsi que si ce n'est pas l'État qui impose et décide de ce qui est juste, alors des factions ou des individus risquent de le faire, mettant à mal la possibilité de vivre en sécurité. En cela, il y a quelque chose de paradoxal dans le sujet puisque la décision semble incombée à l'instance directive mais que dans le même temps celle-ci n'est pas forcément à même de bien penser le « juste ». D'un autre côté, il existe des situations où l'État, en tant que puissance exécutive et législative, n'est pas forcément à même de décider ce qui est juste ou non. En effet, le juste ne définit pas seulement le légal mais aussi le légitime en vertu de principes ou de valeurs plus hautes (une certaine conception de l'homme, de ses droits inaliénables). Des exemples historiques nous montrent ainsi que certains États n'ont pas produit ce qui est juste comme le montrent les exemples des dictatures ou des totalitarismes. En outre, si l'État décide des lois (par le biais d'une assemblée par exemple), il n'est pas censé, en démocratie en tout cas, prendre part aux décisions de justice.

Enjeu(x) du sujet :

Ce qui est en jeu, c'est d'abord la question du rôle de l'État. Il s'agit de savoir comment une décision juste d'un point de vue politique peut être prise et à quels acteurs celle-ci revient, sans prendre le risque de produire encore plus d'injustices au nom même du fait de vouloir décider de ce qui est juste.

Problématique :

Le domaine de la justice relève-t-il de la sphère de l'État au risque que les lois en viennent à servir l'État et non la justice, ou bien doit-on distinguer les lois de la reconnaissance de principes de justice qui reviendraient à d'autres acteurs que l'État et pour lesquelles la société civile aurait un rôle à jouer ?



## I. L'État comme détenteur du pouvoir et de l'édification des lois

### 1. L'État a le monopole de la direction et de la violence légitime par le biais de la contrainte des lois

Idée :

L'État comme institution politique dirigeante a pour rôle de maintenir l'ordre, la paix et la sécurité dans la société et ses décisions ne doivent pas être entravées, sans quoi l'État n'aurait aucune raison d'être et le chaos règnerait.

Argument(s) :

Weber, *Le Savant et le politique*. « L'État a le monopole de la violence publique légitime » par le biais de la police. La contrainte peut être exercée au nom de la loi que l'État édicte par le biais des chambres des représentants dans le cas d'un régime parlementaire ou par décrets dans des régimes plus autoritaires. Dans tous les cas, le juste entendu ici comme droit est décidé par l'État, à ne pas confondre avec le gouvernement qui est seulement la structure exécutive.

Exemple(s) :

L'État décide par le biais de l'Assemblée constituante au moment de la Révolution de ce qui devient juste : DDHC qui sera ensuite le fondement de la constitution française.

### 2. Ce rôle garantit la possibilité de vivre en paix et en sécurité pour l'ensemble des contractants

Idée : Sans l'État, pas de justice, c'est-à-dire pas de droit. Une situation d'égalité ne produit pas nécessairement la justice.

Argument(s) :

Dans l'état de nature (Hobbes, *Léviathan*, chapitre 13), on a une situation d'égalité par nature, égalité de fait (tous ont globalement les mêmes forces, les mêmes désirs) qui ne garantit pas la justice. Il n'y a aucune justice, simplement le primat de la force qui est toujours momentané. Seul l'État, qui a une puissance légitime qui est suffisamment forte pour faire peur (le monstre Léviathan) et à laquelle chaque contractant soumet une partie de sa puissance (ou droit naturel), peut produire ce qui est juste, c'est-à-dire les lois.

Exemple(s) :

Sans État c'est le règne des factions, des mafias par exemple qui prennent la place de l'État (comme c'est le cas en Sicile par exemple).

## II. Une réflexion sur le juste qui semble se passer de l'État

### 1. Le cas de l'arbitrage et des lois injustes

Idée :

Mais que penser des situations où l'État, certes applique les lois, mais n'est pas juste pour autant ?

Argument(s) :

Il faut se servir de la distinction entre légal et légitime. On peut aborder la question de la révolte politique. On peut penser à Thoreau qui évoque la question de la désobéissance civile au nom de la justice. Il refuse ainsi de payer ses impôts à son État (aux États Unis) car celui-ci est esclavagiste.

Exemple(s) :

Antigone qui se révolte contre les lois de Créon qui a décidé de ne pas enterrer son frère parce qu'il est régicide. Elle fait valoir les lois du cœur, de la famille et des Dieux, plus légitimes que celles de la cité. Plus récemment on peut penser aux mouvements comme « Black Lives Matter ».

## 2. L'anarchisme : une solution ?

Idée :

Faudrait-il alors se libérer de l'État si celui-ci ne respecte pas le juste qui était initialement la raison pour laquelle les hommes ont produit des États ?

Argument(s) :

La thèse anarchiste suppose ainsi que l'État est toujours au service d'une minorité et ne défend pas les intérêts de la majorité et du peuple. Les individus doivent se soulever pour faire entendre leurs droits. Mais alors qu'est-ce qui est juste s'il n'y a plus d'État ?

Bakounine propose de défaire l'État comme structure de domination de la bourgeoisie, et que la politique et les décisions soient prises par les citoyens au sein de communes dans lesquelles chacun est partie prenante de la réflexion et de l'application des lois.

Exemple(s) :

La commune de Paris où a vu le jour un fonctionnement plus démocratique que ce qui existait alors, le droit de vote des femmes par exemple.

## III. Distinguer le juste légal et le juste moral. Comment des principes moraux peuvent influencer les lois ?

### 1. La réflexion sur la justice peut appartenir à la société civile

Idée :

Il s'agirait donc d'œuvrer pour la révolution afin que le juste n'appartienne pas à l'État mais au peuple. Ici, « juste » ne désigne pas seulement les lois telles qu'elles sont faites par une élite, mais ce qui est conforme aux principes d'égalité, de liberté et de dignité humaine.

Argument(s) :

Marx, *le manifeste du parti communiste*, trace le programme pour que les prolétaires s'unissent et produisent une nouvelle conception de la justice, des lois plus égalitaires qui ne favorisent pas quelques nantis (contre l'héritage par exemple ou la propriété privée). Mais le risque n'est-il pas que l'État se maintienne comme force coercitive seule et impose une dictature, celle du prolétariat certes, mais qui peut produire d'autres lois iniques ?

Exemple(s) :

La façon dont le communisme a été usurpé par certains régimes totalitaires (URSS, Chine).

## **2. Comment dans un État de droit peut-on décider le plus justement possible ?**

Idée :

L'État est-il donc nécessairement cette puissance décisionnaire qui impose d'en haut sa conception du juste (qui est donc forcément celle d'une élite sociale et politique) ?

Argument(s) :

Rawls, dans la *Théorie de la Justice*, propose une solution pour penser des démocraties plus justes : que les décisions soient prises sous voile d'ignorance, sans égard à la situation de départ (sexe, richesse, couleur de peau...) des législateurs. Cela permettrait de mettre en place plus de justice au sens d'équité et pas seulement d'égalité. Ce serait certes l'État qui produirait les lois, sans quoi ce serait l'anarchie et nulle sécurité ne pourrait être garantie, mais il faudrait que cet État soit représentatif des membres de la société civile.

Exemple(s) :

On peut penser aux systèmes des impôts, des bourses ou à la discrimination positive ainsi qu'à la nécessité que les représentants et représentantes politiques ressemblent aux citoyens.

## SUJET 1

### Texte de Cournot

Thèmes à traiter : La nature, la vérité, la science, la conscience.

Analyse du sujet :

Thème

Ce texte de Cournot, tiré des *Essais sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, a pour objet le statut scientifique de l'observation de la conscience humaine

Problématique :

Est-ce que la psychologie peut vraiment être considérée comme une science étant donné à la fois la réalité de la conscience humaine et les conditions de l'observation ou bien peut-on faire porter les objections envers la psychologie aux sciences de la nature également ?

Thèse :

La thèse de Cournot dans ce texte consiste dans le fait que la psychologie ne peut pas constituer une science qui émane de l'observation empirique et rigoureuse car elle n'a rien de la méthode scientifique. Elle s'appuie au contraire beaucoup trop sur la subjectivité de l'observateur, est peu communicable et sujette à une variabilité infinie.

Plan : On peut distinguer trois parties dans le texte :

- I. Lignes 1 à 10 : La méthodologie à l'œuvre dans les sciences de la nature.
- II. Lignes 10 à 18 : En quoi la psychologie ne répond pas à ces critères.
- III. Ligne 18 à la fin : La question de l'intérêt à étudier le domaine de la psychologie en comparaison avec les sciences expérimentales.

Enjeu(x) du sujet :

L'enjeu est le caractère scientifique d'un discours sur la conscience. Comme l'indique le texte, c'est aussi le statut de la philosophie en tant que science, en tant qu'elle s'intéresse, entre autres, à la conscience qui est questionné.

## II. Lignes 1 à 10 : La méthodologie à l'œuvre dans les sciences de la nature

### A Établir les conditions qui forment le caractère scientifique d'une observation : l'importance de la répétition (lignes 1 à 5)

- La rigueur scientifique est attribuée à la possibilité de répéter l'expérience.
- La rigueur vient également des définitions : « une définition exacte » pour que les différents scientifiques soient d'accord sur ce qui est à tester.
- Exemple : on peut tester la température d'ébullition au sommet de diverses montagnes et en déduire que celle-ci varie selon la pression atmosphérique : « les mêmes circonstances » pour produire une « identité des résultats ».

- Il ne s'agit pas de dire pour autant que la science empirique (sciences naturelles comme la physique, la biologie ou l'astronomie) est infail-  
lible. Des erreurs peuvent être commises mais ne doivent pas être  
induites par les conditions de l'expérience qui doivent être au moins  
celles de la possibilité de répéter la même observation et l'impartialité  
du scientifique. Des erreurs peuvent être issues de l'expérience (on a  
longtemps cru que la terre était plate en raison de l'expérience quoti-  
dienne et non scientifique)

## **B Définir un deuxième critère : l'indépendance de l'observateur (lignes 5 à 10)**

- « des résultats indépendants de la constitution de l'observateur » : «  
la constitution », ce sont les caractéristiques identitaires de la per-  
sonne qui observe. Ses manières de penser, ses principes moraux ne  
doivent pas influencer l'observation. On sait en réalité, grâce à l'his-  
toire des sciences, que les préjugés de la personnalité de l'observateur  
ont pu jouer un rôle sur les observations faites. Par exemple, dans  
l'étude des animaux, certains éthologues du XIXe siècle prêtaient des  
comportements violents à des chimpanzés en pensant la structure de  
leur groupe avec leur prisme d'homme occidental de cette époque. En  
réalité, certains groupes de chimpanzés se sont révélés matriarcaux.

- Mais Cournot ne retient que les « anomalies de constitution » qui ren-  
draient certaines personnes incapables d'observer correctement. Il ne  
s'agit pas nécessairement d'anomalies naturelles, on peut penser  
plutôt à une incapacité d'observer parce qu'on ne possède pas le  
savoir théorique nécessaire (s'il s'agit de comprendre une expérience  
de physique poussée sur le champ électromagnétique par exemple).

- Il y aurait donc une « vérité intrinsèque » du fait observé. Cournot fait  
vraiment résider la vérité scientifique dans l'expérience, dans l'obser-  
vation empirique.

On peut néanmoins s'interroger sur le fait qu'on puisse parvenir à une vérité stable, indubitable à travers l'expérience ou si la notion de vérité désigne un absolu peu accessible même dans le domaine des sciences expérimentales. On pouvait ici faire référence à la notion de validité qui serait peut-être plus adéquate.

## II. Lignes 10 à 18 : En quoi la psychologie ne répond pas à ces critères

### A Mettre en crise l'observation intérieure propre à la psychologie en montrant la fugacité de son objet. L'impossible répétition. (lignes 10 à 13)

- Cournot opère ici un virage dans son texte puisqu'il s'agit de traiter maintenant le cœur de sa question : l'étude de la conscience ou psychologie. Il va donc reprendre les critères de la science empirique et voir s'ils fonctionnent sur la psychologie.
- 1er critère: l'observation n'est pas répétable. Les phénomènes sont trop brefs, « fugaces » puisqu'il s'agit de pensées, « insaisissables dans leurs perpétuelles métamorphoses » car les pensées changent sans cesse, se modifient l'une l'autre, varient dans le temps. Nos souvenirs, par exemple, sont modifiés chaque jour.

### B Reprise du 2e critère: la partialité de l'observateur (lignes 13 à 18)

- On ne peut donc pas constituer une communauté scientifique capable de se mettre d'accord sur un fait puisqu'il s'agit d'une réalité éminemment subjective. Finalement on est dans le registre du « à chacun sa vérité », d'un relativisme peu propice à la science qui vise l'universel.
- Cela est polarisé par Cournot dans la façon dont il pointe la confusion entre « le rôle d'observateur » et « le sujet d'observation ». Le scientifique est ainsi à la fois actif dans l'observation mais aussi partie prenante de ce qui est observé. Il ne peut donc atteindre l'impartialité nécessaire.



### III. Ligne 18 à la fin : La question de l'intérêt à étudier le domaine de la psychologie en comparaison avec les sciences expérimentales.

#### A Pointer l'absence d'intérêt scientifique et gnoséologique de la philosophie de la conscience (lignes 18 à 20)

- Cournot va ainsi jusqu'à remettre en question l'intérêt même de la philosophie. Ce n'est donc pas seulement la psychologie qui est visée mais la philosophie également, en tant qu'elle s'intéresse à la conscience.
- Le terme de « profondeur » indique ainsi le caractère nébuleux et insondable de cette réalité qui, selon l'auteur, échappe à la science rigoureuse.
- Selon lui, ce domaine de questionnement n'aurait aucun intérêt si on ne peut tous trouver les mêmes réponses et percevoir la même chose.
- Cette dernière thèse de Cournot peut être interrogée car on pourrait lui objecter que la façon dont d'autres que nous perçoivent leur réalité intérieure peut nous enrichir personnellement et nous amener à voir des choses ou à nous poser des questions que nous ne nous serions jamais posées autrement. Par exemple, la façon dont Bergson pense la conscience humaine comme une durée peut nous donner à concevoir notre réalité intérieure autrement que nous ne le faisons.
- On pouvait aussi interroger la façon dont Cournot assigne à la philosophie le rôle de produire des vérités alors même que ce n'est peut-être pas l'intention de la philosophie.

#### B Pointer le caractère partageable du savoir empirique en dépit des préférences personnelles (ligne 20 à la fin)

- Dans un dernier temps, Cournot appuie avec plusieurs exemples la façon dont, selon lui, la science est bien plus éloquente que la psychologie ou la philosophie.

- On peut noter l'ancrage dans l'empirique : « l'oeil », « le tact » comme appuis pour établir la vérité.
- Ce qu'il faut noter *in fine* c'est le fait que la science empirique ne dépende pas d'une seule personne mais puisse se communiquer et que l'absence de perspicacité d'un seul homme n'empêche pas tous les autres de se saisir de cette vérité. C'est donc en tant qu'elle vise l'universel, ou au moins le général (la plupart des hommes), que la science empirique peut prétendre à la vérité, à la différence de l'étude de la conscience, nécessairement relative et empreinte de subjectivité.